

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALFINGUE DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020**

Etaient présents : 12

Sous la présidence de Monsieur Christophe BITSCHENE, Maire ;
Mmes Françoise HANSER, 1^{ère} Adjointe ; Marie-Claire ABRAMATIC, 2^{ème} Adjointe ;
MM. Alphonse RAUB, 3^{ème} Adjoint, Christian HABY 4^{ème} Adjoint ;
Mmes Emmanuelle LUCAS, Simone CHERAY, Anne REMY ;
MM. Lionel BAILEN, Philippe METZGER, Dominique REDOUTE, André KELLER.

Étaient excusés : 3 (dont 1 ayant donné procuration)

Mme Céline DEMMEL ayant donné procuration à Mme Marie-Claire ABRAMATIC ;
Mme Myriam BREDA ;
M. Thierry LIEB.

Avant d'entamer la séance, M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le rajout d'un point à l'ordre du jour à savoir :

**10° MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Toujours en amont de la séance, le Maire souhaite marquer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Samuel PATY, Professeur d'histoire-géographie, victime de l'attaque terroriste de Conflans-Sainte-Honorine du 16 octobre 2020.

« Ce n'est pas seulement la communauté éducative qui est endeuillée : c'est toute la France et la République, contestées dans leurs principes fondateurs. Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité, tels que nos lois, notre volonté commune et notre histoire les conçoivent, qui sont violemment mises en cause.

Et cela nous ne l'acceptons pas, car se serait vider de leur sens les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui figurent aux frontons de nos mairies ».

(Extrait de l'appel de l'AMF du 17/10/2020).

Le Maire souhaite la bienvenue à Mme Rachel LICHTLE et la présente à l'équipe municipale. Celle-ci prendra ses fonctions au secrétariat de la Mairie à compter du 1^{er} novembre prochain et remplacera Mme Michelle KOENIG, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2020.

A 19 H 30 M. le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire ABRAMATIC

ORDRE DU JOUR :

**1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020**

**2° PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF**

3° PERSONNEL COMMUNAL : GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE 2020

4° OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) – PROGRAMME 2021

4.1. Travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes

4.2. Travaux patrimoniaux

**5° CONVENTION « ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE » AVEC LA
FEDERATION DES FOYERS-CLUBS D'ALSACE POUR LA PERIODE DU
01/09/2020 AU 31/08/2021**

**6° CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA VERIFICATION
DES BOUCHES A INCENDIE AVEC LA VILLE DE MULHOUSE**

**7° DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) AUPRES DE M2A**

8° AFFAIRES FINANCIERES : CESSION DU BIEN - MICROTRACTEUR HONDA

**9° PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2019 DES DIFFERENTS
SYNDICATS ET ORGANISMES**

**10° MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES
CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX**

11° DIVERS.

**1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020**

Aucune remarque ni observation n'étant soulevé, le compte-rendu est adopté et le registre signé.

**2° PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF (EMPLOI PERMANENT)**

Comme annoncé précédemment, le Maire propose de valider le poste d'Adjoint Administratif Principal à compter du 1^{er} novembre 2020.

Le poste de Rédacteur Principal, occupé par Mme Michelle KOENIG restera vacant.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures, compte tenu de la nécessité du service ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide :

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} novembre 2020, un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures, est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Le Maire est chargé de la bonne exécution de ces dispositions.

3° PERSONNEL COMMUNAL : GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE 2020

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme le paiement des primes par les communes sur les crédits ouverts aux comptes 6411 pour les titulaires ; 6413 et 64168 pour les non titulaires du budget communal ;
- rappelle que cette gratification a été instituée par le Conseil Municipal avant 1984 et qu'elle concerne tout le personnel communal ;
- rappelle que les bénéficiaires sont les agents titulaires ou non titulaires à temps complet, non complet ou à temps partiel ;
- fixe le montant de la prime à 1/12^e du traitement brut annuel, par versement unique de fin d'année aux personnels suivants :

- ✓ Mme Michelle KOENIG (Rédacteur Territorial Principal 2^{ème} Classe) ;
- ✓ Mme Nathalie LABIGANG (Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe) ;
- ✓ Mme Carmen ADRIAN (ATSEM principal de 2^{ème} classe) ;
- ✓ Mme Sylvie LANGJAHR (Adjoint Technique Territorial) ;
- ✓ M. Philippe WERNER (Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe) ;
- ✓ Mme Joëlle KIEFER (Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe) ;
- ✓ Mme Rachel LICHTLE (Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les arrêtés individuels.

4° OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) - Programme 2021

Avant de présenter les programmes annuels, le Maire rappelle la visite d'une partie de la forêt communale par les conseillers municipaux, en présence de M. Olivier DAUVERGNE, samedi matin le 17 octobre.

4.1. Travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes

M. le Maire donne connaissance du programme des travaux d'exploitation et de l'état prévisionnel des coupes proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2021 dans les parcelles 12 et 15a pour un volume total de 334 m³ comprenant :

- 131 m³ de bois d'œuvre (feuillus) ;
- 102 m³ de bois d'industrie (feuillus) ;
- 35 m³ de bois de chauffage ;
- 67 m³ de bois non façonné.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le programme des **travaux d'exploitation** et **l'état prévisionnel des coupes** présentées par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2021 dans les parcelles 12 et 15a, pour un volume de 334 m³ représentant une recette brute de 12 800 € HT ;
- donne délégation à M. le Maire pour signer et approuver par la voie de conventions ou de devis la réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;
- vote les crédits correspondants à ce programme : 9 776 € HT ;
- le bilan net prévisionnel total se chiffre à environ : 3 024 € HT.

2.2. Travaux patrimoniaux (diverses parcelles)

M. le Maire donne connaissance du programme d'actions pour l'année 2021 dans la forêt communale proposé par l'ONF selon le descriptif suivant, et qui n'apporte pas de remarques particulières :

- travaux de maintenance -parcellaire (entretien) : parcelles 13u, 14u, 15a, 15b ;
- travaux de plantation / régénération : parcelle 5a ;
- travaux sylvicoles (toiletage après intervention) : parcelle 11u ;
- travaux de protection contre les dégâts de gibier : parcelle 5a ;
- travaux d'infrastructure (entretien des accotements et talus : principaux chemins de la forêt communale).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce programme d'actions 2021 pour un total HT de 3 160 € HT.

D'autre part, le Maire donne connaissance du bilan d'activités 2012 – 2019 établi par l'ONF pour la forêt communale d'une superficie de 59,82 ha, avec un solde Recettes – Dépenses de :

- 2012	5 605 €	2013	24 112 €
- 2014	7 919	2015	1 313 €
- 2016	18 363 €	2017	3 548 €
- 2018	23 718 €	2019	11 017 €.

Totalisant une moyenne de 11 949 €. Il indique par ailleurs que pour la première fois le programme 2021 arrive juste à l'équilibre sans dégager de recette pour le budget communal.

**5° CONVENTION « ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRE » AVEC LA
FEDERATION DES FOYERS-CLUBS D'ALSACE POUR LA PERIODE DU
01/09/2020 AU 31/08/2021**

Cette convention définit les modalités de coopération entre la Commune et la FDFC suite à la répartition des compétences intercommunales concernant l'ALSH périscolaire.

Elle fixe les moyens financiers alloués par la commune concernant l'ALSH pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2010.

L'intitulé ALSH fonctionne les mercredis et les périodes de congés scolaires (6 semaines durant les vacances scolaires) de 8 H à 18 H.

La participation communale annuelle, au titre du fonctionnement de l'ALSH sur les mercredis et les vacances représente 19 406.41 € conformément au budget prévisionnel annexé à la convention.

La participation communale des 3.85 €/jour/enfant de présence pour les mercredis est maintenue.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec la Fédération Départementale des Foyers-Clubs.

**6° CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA VERIFICATION
DES BOUCHES A INCENDIE AVEC LA VILLE DE MULHOUSE**

Dans le cadre de son pouvoir de police générale et plus particulièrement du maintien de la sécurité publique, le Maire a la charge d'assurer la gestion des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies et notamment les poteaux, bouches et bornes incendie.

Il appartient réglementairement à la commune de prendre en charge le contrôle de ces appareils de lutte tous les 3 ans.

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour ces prestations, la Ville de Mulhouse propose que les communes membres intéressées de m2A constituent un groupement de commandes pour la réalisation de ces prestations, conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique.

Ainsi, 24 communes du territoire m2A ont répondu favorablement à cette sollicitation : Baldersheim, Battenheim, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Galfingue, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-bas, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-bas, Ungersheim et Zimmersheim.

L'accord-cadre à bons de commandes sera conclu par voie d'appel d'offres ouvert pour une période de 4 ans.

Les bons de commande seront émis selon le cadre contractuel fixé à un montant minimum de 188 500 € HT et à un montant maximum de 754 000 € HT.

La convention constitutive du groupement dont le projet est joint à la présente délibération fixe les modalités de fonctionnement du groupement et définit pour chacun des membres les besoins à satisfaire pour la durée du marché.

Il est proposé que la Ville de Mulhouse soit désignée coordonnateur du groupement, chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer et notifier l'accord-cadre.

La Commission d'Appel d'Offres Ouvert compétente sera celle du coordonnateur, Ville de Mulhouse.

Les bons de commandes seront conclus et exécutés par chacun des membres du groupement avec le titulaire retenu, la dépense afférente sera supportée par chacun des membres.

Pour la commune de GALFINGUE, les montants minimum et maximum ont été fixés respectivement à 2 800 € H.T et 11 200 € H.T pour ladite période.

Le financement de ces prestations est assuré dans le cadre du budget communal, les bons de commande seront émis dans la limite de crédits affectés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve ces propositions,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

7° DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) AUPRES DE M2A

Le Maire donne connaissance de la création d'une commission entre M2A et les communes membres, dite Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) chargée d'évaluer les transferts de charges.

Pour la mise en place de cette commission, il appartient au conseil municipal de désigner parmi ses membres deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant).

Ainsi, il est proposé :

- M. Christophe BITSCHENE, Maire comme délégué Titulaire
- Mme Françoise HANSER, comme déléguée Suppléante.

Il en est pris acte par le Conseil Municipal.

8° AFFAIRES FINANCIERES : CESSION DU BIEN – MICROTRACTEUR HONDA

L'acquisition d'un nouveau tracteur/tondeuse ayant été faite par la Commune ce printemps, il est proposé par le Maire la cession à M. André ZANETTI domicilié 18 rue Saint-Blaise à GALFINGUE de l'ancien microtracteur HONDA HF2622H acheté par la Commune en 2014 ; celui-ci ayant manifesté un intérêt certain pour la reprise de ce matériel.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette cession à M. André ZANETTI pour un montant de 250 €.

Les opérations financières et comptables seront réalisées sur le présent budget 2020.

9° PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2019 DES DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels des différents syndicats et organismes pour l'exercice 2019 qui ont été transmis en Mairie :

- a) du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) portant sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif ;
- b) du SIVOM de la Région Mulhousienne sur le prix et la qualité du service public :
 - ° d'élimination des déchets ;
 - ° de l'assainissement ;
- c) du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs (SIAEP) portant sur le prix et la qualité du service ;
- d) du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin ;
- e) de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) ;

- f) de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR-ATD 68) ;
- g) de l'Association des Maires du Haut-Rhin ;
- h) de l'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa région ;
- i) du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte) ;
- j) de l'Office National des Forêts ;
- k) du Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière de la Région d'Altkirch (SIGFRA) ;
- l) du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Fonctionnement du Collège de Lutterbach : recueils des actes administratifs n° 52 (du 1^{er} janvier au 30 juin) et 53 (du 1^{er} juillet au 31 décembre) ;
- m) du Syndicat Mixte Rivières de Haute-Alsace.

10° MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNALES

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du 09 octobre 2020 rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège :

Article 4 : Siège du Syndicat : Son siège est fixé dans l'immeuble situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les modifications statutaires ci-dessus.

11° DIVERS

11.1. Fête de Noël des aînés

Suite à la réunion des référents communaux « fêtes et cérémonies » il est décidé d'annuler la traditionnelle fête / après-midi récréative, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Une carte peinte par Mme Simone CHERAY sera adressée aux personnes de + de 65 ans.

11.2. Ecole Intercommunale :

° Compte-rendu de la réunion de la Commission Intercommunale RPI du 22/09/2020 par Mme Marie-Claire ABRAMATIC.

° Prochaine réunion du Conseil d'Ecole : mardi 03 novembre à 18H30 dans la salle d'activités de Galfingue.

11.3 Visite du ban communal : samedi après-midi le 14 novembre / Profession de foi :

Voirie et chemins ruraux.

La préparation de cette sortie se fera avec M. Olivier BISCHOFF.

11.4. Chantiers en cours

- Logement RDC « Maison Rimelen » : les travaux de peinture sont terminés ;
- Cour de la « Maison Rimelen » : pavage en cours ;

- Logement Etage Mairie : les travaux de menuiserie et d'électricité en cours ; reste à définir les travaux de sanitaire (salle de bain et toilette) ;
- l'entreprise LRE d'Illfurth interviendra jeudi sur l'ensemble du parc Eclairage Public ;
- lotissement « les champs » : les travaux sont en cours d'achèvement ;
- liaison Piste Cyclable : démarrage mi-novembre / début décembre ;
- terrain de football : buts de foot posés / pare-ballons endommagé suite à la chute d'un arbre.

11.5 Autres informations :

- ° La réunion « Fibre » du mardi 20 octobre est maintenue avec le respect des règles de distanciation ;
- ° Félicitations à l'AS Heimsbrunn pour la victoire au 5^{ème} tour de la Coupe de France sur Kaysersberg, malgré la blessure du capitaine Luca Ehrhard ;
- ° Verger Communal : 3 arbres seront remplacés par la société Gissingier ;
Christian HABY pose la question de la taille des arbres fruitiers ? un appel est lancé pour d'éventuels connaisseurs...
- ° Dominique REDOUTE interroge le Maire sur le problème du mauvais positionnement du STOP au carrefour rue du 25 Novembre / rue du Général de Gaulle par les automobilistes ?
Une surveillance accrue sera faite par la Gendarmerie.
- ° Stationnement dans la rue du Général de Gaulle/Sécurité piétons/enfants : dossier à traiter.
- ° Distribution aux élus des nouvelles cartes des aménagements cyclables et pédestres éditées par m2A.

La séance est close à 21 H 15.